CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E29882** **VALABLE JUSQU'AU** **11/04/2027**

ÉDITÉ LE 16/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/06/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 500 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS CEDEX 2001B00450
Siret : 438 304 727 00037
Code NACE : 4399A
Numéro caisse de congés payés : 6106827
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 463104K1247000/001 295444/123

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 463104K1247000/001 295444/123

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ASSISTANCE ETANCHEITE

10 RUE JAQUELINE AURIOL
ZA BOIS DES PLANTES
37700 LA VILLE-AUX-DAMES

Téléphone : 02 47 25 07 08 **Fax :** 02 47 28 39 06
Portable : 06 87 10 24 04
Responsabilité légale :
CORREIA JOSE CO-GÉRANT / PAIN SEBASTIEN CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : assistance.etancheite@outlook.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 489 778 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3213	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité supérieure)	10	15/01/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 16/02/2026 16:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.